

Compte administratif 2024 de la Commune de

Note de présentation

Dans le cadre de l'application de la loi NOTRe (loi du 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République – article L 2313-1 et R 2313-1, CGCT)

Le Compte Administratif retrace l'exécution du budget de l'année.

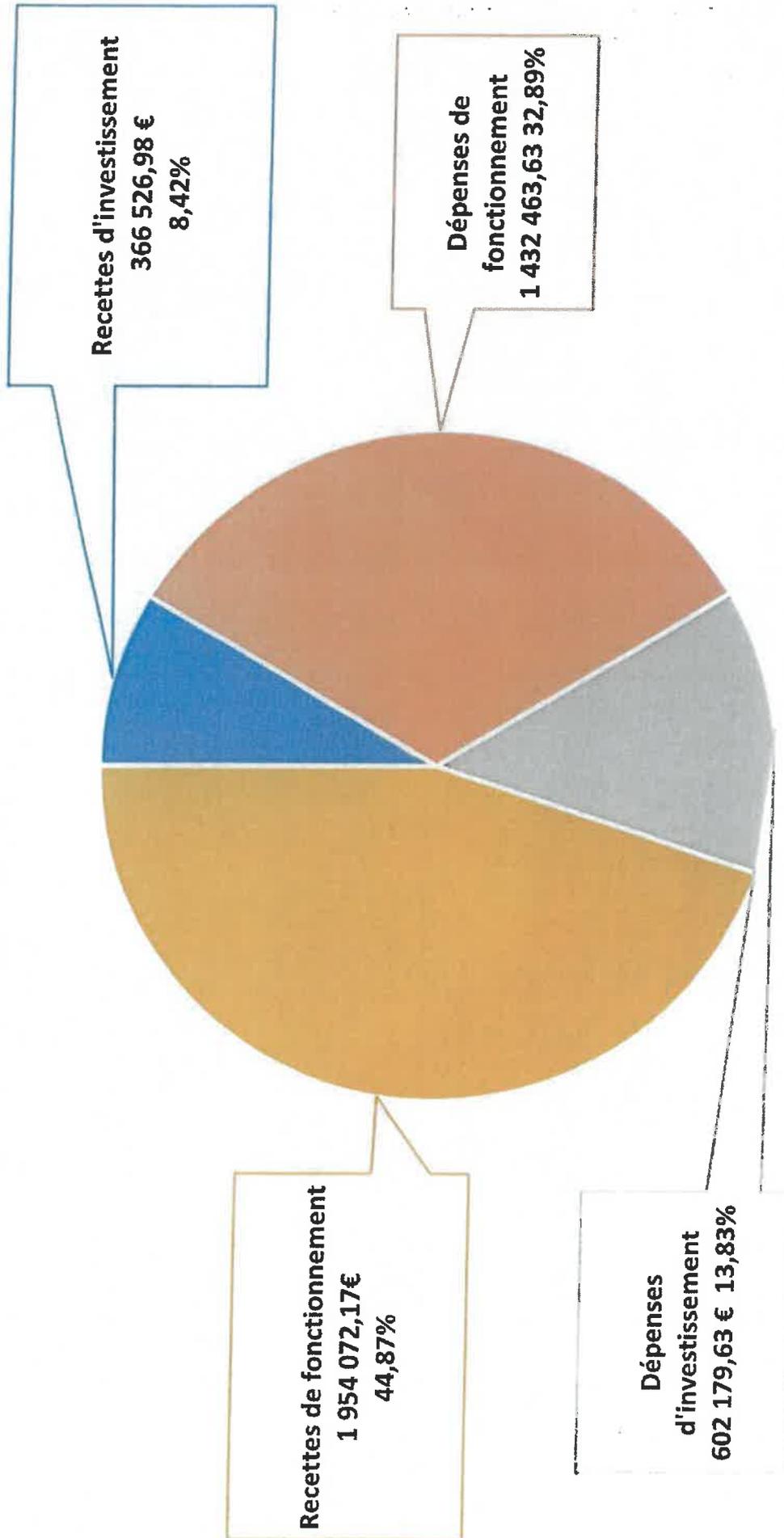
Il détermine les résultats de l'exécution comptable et constate les restes à réaliser.

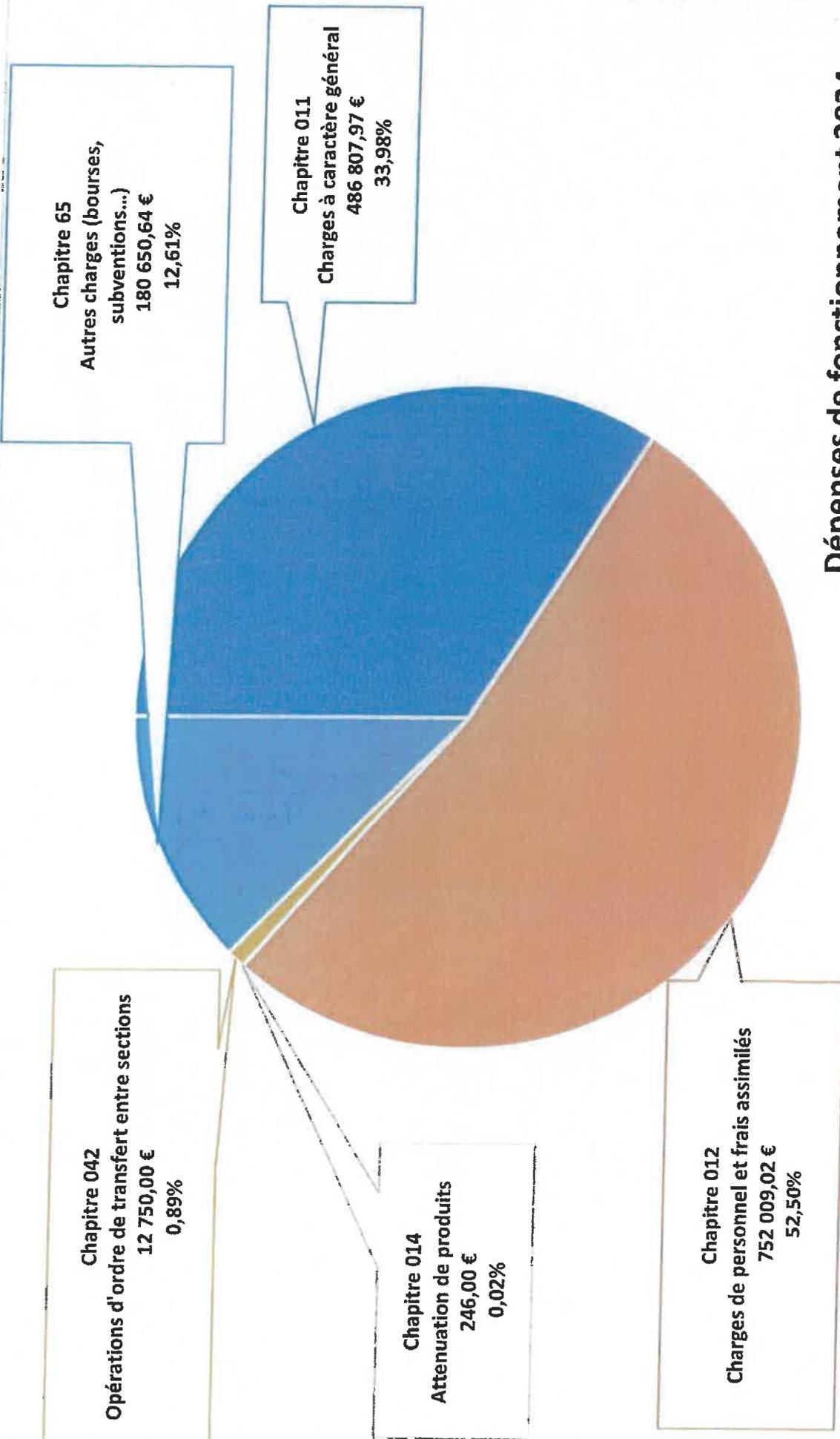
Le Compte Administratif de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 1 490 959,10 € et un déficit d'investissement de 98 517,09 € soit un **excédent total de 1 392 442,01 €**.

Les restes à réaliser s'élèvent à **81 526,47 € en dépenses** (dépenses engagées juridiquement mais non mandatées au 31 décembre 2024) et **43 500,00 € 00** en recettes.

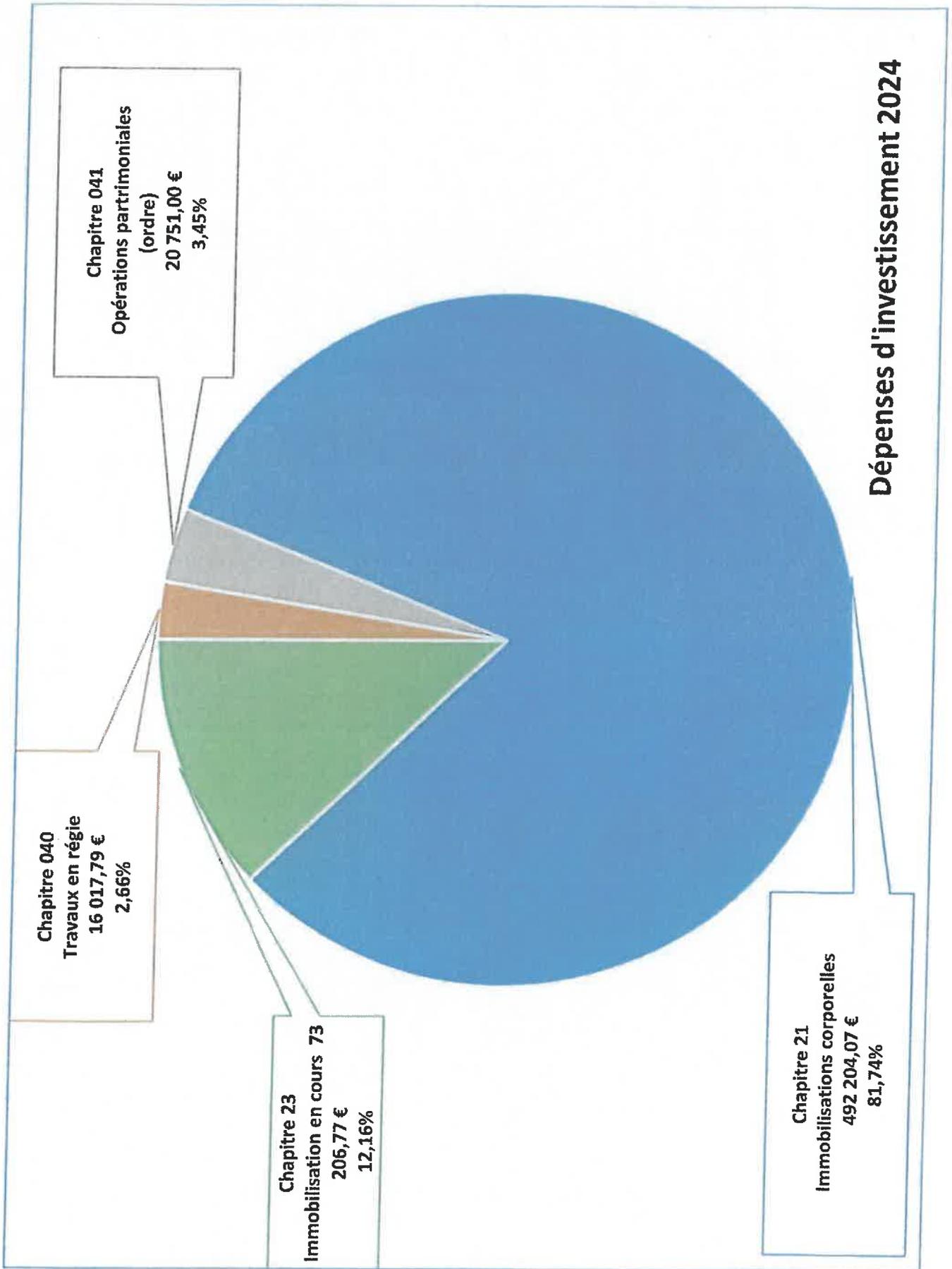
Les réalisations budgétaires sont présentées sous forme de graphiques dans les pages suivantes.

Compte administratif 2024





Dépenses de fonctionnement 2024



Recettes de fonctionnement 2024

